

GARDERIE – AIDE AUX DEVOIRS

COMMUNE DE VAUXBUIN

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de fonctionnement de la garderie mise en place depuis la rentrée scolaire 2011/2012, pour les enfants de l'école de VAUXBUIN;

la garderie est un service de la commune mis en place à la demande des familles.

PERIODICITE

Elle fonctionne les jours suivants : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI et SAMEDI pour la garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 35 et les jours suivants : LUNDI – MARDI – JEUDI et VENDREDI pour l'aide aux devoirs de 16 h 45 à 18 h 00 en période scolaire.

INSCRIPTIONS A LA GARDERIE

Au mois de juin : inscription des élèves à la garderie pour l'année scolaire à venir.

TARIF DE LA GARDERIE

Garderie du matin : cotisation à l'année et par enfant de 10 €
Garderie « aide aux devoirs » du soir : cotisation à l'année et par enfant de 10 € et 1,20 € l'accès (délibération du 13 avril 2011)

PAIEMENT DE LA GARDERIE

Une planche de 10 tickets à 1,20 € (soit 12 € la planche) est à acheter au secrétariat de la mairie, par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public. (pas de vente de ticket à l'unité)

FREQUENTATION DE LA GARDERIE

- ◆ GARDERIE DU MATIN : les enfants sont déposés par les parents devant la porte de la maternelle et confiés à l'agent responsable .
- ◆ GARDERIE DU SOIR « AIDE AUX DEVOIRS » :

Elle peut être occasionnelle dans ce cas l'enfant doit donner un ticket avec son nom et la date à la directrice de l'école au plus tard le matin même, ou le déposer à la mairie, afin d'assurer la garde du soir de l'enfant et de permettre à l'agent responsable de pointer la présence de l'enfant sur le registre.

Elle peut être régulière : l'enfant sera systématiquement pris en charge par l'agent responsable devant le portillon de la cour de l'école face à la maternelle. Si l'enfant doit s'absenter un mot des parents est à transmettre au directeur de l'école ou à l'agent responsable. Les tickets garderie seront réclamés aux parents par la responsable, Brigitte BOBIN.

RESPONSABILITE

Chaque enfant doit bénéficier d'une assurance extra scolaire. La Mairie décline toute responsabilité concernant les objets apportés par les enfants.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME

Il devra être communiqué en Mairie le nom du Médecin traitant de l'enfant ainsi que celui de la personne à joindre en cas de problème.

Si votre enfant est sous traitement et doit prendre des médicaments, veuillez nous fournir impérativement l'ordonnance correspondante au nom et prénom de celui-ci.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- ◆ GARDERIE DU MATIN : les enfants sont déposés par les parents devant la maternelle.
- ◆ GARDERIE DU SOIR : les enfants sont pris en charge par l'agent responsable devant le portillon de la cour de l'école face à la maternelle;
 - ➔ de 16 h 45 à 17 h 15 : récréation, détente dans la cour de l'école
 - ➔ de 17 h 15 à 18 h 00 : accès à la salle de la bibliothèque, possibilité de faire les devoirs, lecture, jeux de société ..
- ◆ L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Fait à VAUXBUIN
Le 15 avril 2011

le Maire,
Gilbert BOBIN